

Communiqué de presse

15 janvier 2018

Le FIPHFP et le Département de l’Ain renouvellent leur partenariat en faveur de l’insertion et du maintien dans l’emploi des personnes en situation de handicap

**Lundi 22 octobre 2018, le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a renouvelé sa convention avec le Département de l’Ain à l’Hôtel du Département de Bourg-en-Bresse. Ce partenariat vise à permettre à la collectivité d’atteindre un taux d’emploi direct de personnes en situation de handicap de 7,13 % d’ici à 2020. Les deux axes de travail prioritaires du Département concerneront l’insertion et le maintien dans l’emploi des agents.**

# **Un partenariat triennal pour développer une politique d’insertion et de maintien dans l’emploi des personnes en situation de handicap**

Le Conseil départemental de l’Ain est une collectivité majeure de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui a fait de son action en faveur des personnes en situation d’invalidité une priorité. Au 1er janvier 2018, il emploie 2063 agents, dont 135 bénéficiaires de l’obligation d’emploi (BOE).

En signant ce jour une convention de partenariat, le FIPHFP et le Département entendent déployer une politique handicap efficiente dans la durée. Si le Conseil départemental de l’Ain dépasse aujourd’hui l’obligation légale d’emploi de 6 % des travailleurs en situation de handicap (6,54 %), il se fixe **l’objectif, d’ici à 2020, d’atteindre un taux d’emploi direct de 7,13 %.**

La convention prévoit de mettre l’accent sur des dispositifs permettant dans un premier temps de faciliter **le maintien dans l’emploi des agents en situation de handicap puis de faciliter le recrutement direct de BOE.** La mise à disposition d’interprètes en langue des signes, l’aménagement de l’environnement et du temps de travail, la formation, ou encore l’apprentissage sont autant d’actions qui permettront au Département de l’Ain d’atteindre ses objectifs.

# **Un co-financement au service de 7 objectifs prioritaires**

La convention de partenariat prévoit **un financement partagé à hauteur de 812 946 €** entre le FIPHFP et le Département de l’Ain. Ce budget va permettre, sur les trois années à venir, de déployer des actions tournées vers 7 objectifs principaux :

1. Structurer, mettre en œuvre, déployer et évaluer la politique handicap du Département ;
2. Former et informer les personnels en relation avec les travailleurs en situation de handicap ;
3. Favoriser l’accessibilité aux postes de travail des personnes en situation de handicap ;

## Développer des actions en faveur du recrutement de personnes en situation de handicap ;

## Favoriser le maintien dans l’emploi des agents en situation de handicap ;

## Sensibiliser, informer et former l’ensemble des personnels au thème du handicap ;

## Innover dans le domaine du handicap.

**Cette convention a été signée par :**

* Hélène Berenguier, Directrice adjointe du FIPHFP
* Jean Deguerry, Président du Département de l’Ain

En présence de Philippe Blanquefort, Directeur Auvergne-Rhône-Alpes de la Caisse des Dépôts.

# **Le FIPHFP, au service des employeurs publics**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux…).

Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d’emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,49 % en 2017.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » ([décret n° 2006-501 du 3 mai 2006](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006053646&dateTexte=20090126)). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

**Contact presse :**

Lucille SIMON – TBWA\Corporate - lucille.simon@tbwa.com - 04 37 47 36 28

# **Le Département de l’Ain, une politique ambitieuse en faveur des personnes handicapées**

L’augmentation de l’emploi des personnes handicapées au sein du Département de l’Ain témoigne de l’intérêt qu’il porte aux problématiques du handicap.

* Engagé dans la mise aux normes d'accessibilité de ses bâtiments départementaux accueillant du public (collèges, musées...) et des arrêts de cars, l'Ain est l’une des collectivités les plus volontaristes dans ce domaine.
* En juillet 2017, le Département de l'Ain a également adopté un plan handicap (2017-2022), doté d’un budget de 51 millions d'euros, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap et permettre la mise en œuvre d'actions concrètes visant à favoriser l’autonomie des personnes quel que soit leur niveau de dépendance.

**« *Dans le contexte économique actuel extrêmement contraint des collectivités, la signature de la convention avec le FIPHFP et la Caisse des Dépôts constitue un soutien indispensable à la conduite d’une politique volontariste et pragmatique d’intégration des travailleurs handicapés* ».**

**Jean Deguerry**

**Président du Département de l’Ain**

**Témoignages d’agents du Département de l’Ain :**

« *Le chariot de ménage ergonomique et l’outillage électroportatif léger que j’utilise aujourd’hui me permet de travailler tout en préservant ma santé.* »

Hervé LONG, agent d’entretien en collège

Direction de l’Education

« *Mon poste de travail est régulièrement adapté à mes besoins, ce qui me permet d’être opérationnel sur mes missions d’encadrant*. »

Olivier SOUPE, adjoint au responsable collèges numériques

Direction des systèmes d’information.

**Contact presse :**

Céline MOYNE-BRESSAND - Département de l’Ain- celine.moyne-bressand@ain.fr tél. 04 74 22 98 33